Société X
Société par actions simplifiée
au capital de XXXX euros
Siège social : XXXXXXXXXXXXX
XXX R.C.S. XXX
(la « **Société** »)

_____

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**EN DATE du ……..**

_____

L'an deux mille vingt et deux,

Le XX,

Les associés de la société XX société par actions simplifiée, au capital de ……..… euros, dont le siège social est situé ……. à……..…….., immatriculée sous le numéro d'identification unique …….……..R.C.S. de….....….....… (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation du Président.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur/Madame…….…….., en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

Sont présents ou représentés :

**Monsieur/Madame…….…….…..** propriétaire de **……..……** actions

**Monsieur/Madame …….……..……**propriétaire de **……..……** actions

Soit au total deux associés, totalisant …….. **(……)** actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés disposent de l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société et qu'en conséquence l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion du Président sur l'augmentation de capital proposée ;
- le texte du projet de résolutions proposées par le Président qui sont soumises à l'assemblée générale ;
- les statuts actuels de la Société et le projet de statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires leur ont été adressés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président ;
- augmentation de capital par apport en numéraire ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et constatant que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social de la Société de ……. euros (……..… €), par création de …….. actions nouvelles d'une valeur nominale de …… euro(s) chacune pour lesquelles les fonds seront libérés en totalité lors de la souscription.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de …….……. (……..…..) actions nouvelles d'une valeur nominale de …….….. euro(s) (……..….. €) chacune, qui seront souscrites avec libération intégrale des sommes correspondantes de la façon suivante :

- …….……. euros souscrits par Monsieur/Madame…….….. ;
- ……..…… euros souscrits par Monsieur/Madame…… ;

Les actions nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

***

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare celle-ci levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les associés.

_____

Monsieur/Madame…….
En qualité de Président de la Société